



LA GRANDE COLLECTION

Sommaire

Partie 1 : Organisateur.

Partie 2 : Journée type, sorties.

Partie 3 : L'équipe pédagogique.

Partie 4 : Les missions de l'animateur, les missions du directeur(trice).

Partie 5 : Les objectifs pédagogiques.

Partie 6 : Les jeunes et le handicap

Partie 7 : La restauration, communication et évaluation du projet pédagogique.

Partie 8 : Négociable et non négociable.

Partie 9 : Obligation, protection et rappel de la loi

Partie 10 : Activité, préparation pédagogique.

Partie 11 : Évaluation

Partie 12 : Phases de jeu

Partie 1 :

Organisme :

La communauté de communes du Ternois, parfois appelée « Ternoiscom, terre d'avenir », est une communauté de communes française située dans le département du Pas-de-Calais, dans la région des Hauts-de-France. Elle compte actuellement 103 communes et a été créée le 1er janvier 2017.

- La communauté de communes de l'Auxillois, regroupant 16 communes et 5 217 habitants.
- La communauté de communes de la région de Frévent, regroupant 12 communes et 6 567 habitants.
- La communauté de communes du Pernois, regroupant 18 communes et 7 114 habitants.
- La communauté de communes des Vertes Collines du Saint-Polois, regroupant 58 communes et 19 585 habitants.

La collectivité Ternoiscom est présidée par M. Bridoux, et sa vice-présidente. Le responsable du service jeunesse est Yoann Scelers. L'accueil est organisé par Ternoiscom, dont le siège est situé au Parc du Moulins, 400 rue de Maisnil, 62130 Herlin-le-Sec. Il se déroulera du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} Aout. Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) seront coordonnés par Angéline Brulin.

Description des locaux :

- Collège d'Heuchin
- Des toilettes

Partie 2 :

Journée Type :

Ternoiscom propose plusieurs formules d'inscription pour les enfants et jeunes :

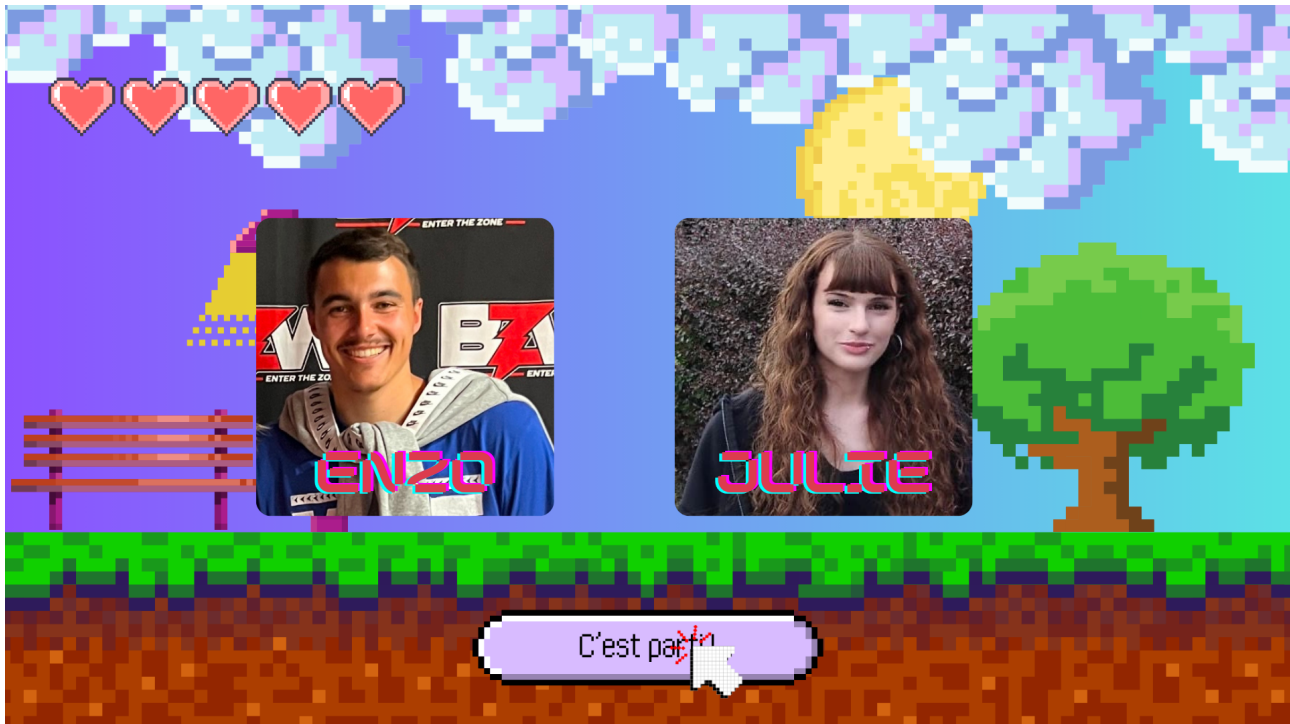
- Journée avec repas
- Journée sans repas
- Matin avec repas
- Matin sans repas
- Après-midi avec repas
- Après-midi sans repas

Organisation de la journée :

Hormis les horaires décalés d'arrivée et de départ indiqués ci-dessous, aucune routine quotidienne ne sera suggérée pour permettre aux groupes de décider de leur planning. Toutefois, un cadre sera mis en place pour les jeunes afin de leur garantir une sécurité émotionnelle et physique. L'accueil aura lieu le matin de 8h à 9h. Au cours de cette heure, des animations seront proposées. Les jeunes qui ne prendront pas leur repas sur place auront la possibilité de partir entre midi et midi et demi. L'accueil pour l'après-midi débutera de 13h30 à 14h.

Pendant ce temps, les jeunes inscrits pour la journée complète auront un moment de tranquillité. Dans une approche d'équilibre et de découverte en matière d'alimentation, nous proposerons un en-cas préparé par nos soins dans l'après-midi. Finalement, un départ progressif sera suggérée entre 17h30 et 18h30. Les temps d'accueil et de départ échelonnés permettront de respecter le rythme des jeunes, mais aussi d'échanger avec les parents, qui sont considérés comme des acteurs à part entière de l'accueil de loisirs.

Partie 3 :



L'équipe pédagogique :

Intervenant :

- Hugues Ydée
- Jeremy Widehem

Sorties pour la période d'Août :

Semaine 1 : Happy Parc

Semaine 2 : Team Square

Semaine 3 : Camping

Semaine 4 : Parc Bagatelle

Partie 4 :

Les missions du directeur(trice) :

C'est le directeur qui sera chargé de la mise en application du projet éducatif. Il s'assurera que les activités suggérées par le groupe d'animation sont en adéquation avec les objectifs du projet et participent à leur avancement. Il est essentiel que chaque activité ait un but précis et qu'elle ne soit pas simplement occupationnelle. Le directeur aura également pour mission de garantir le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Pour cela, le directeur devra remplir les fonctions suivantes :

- Mettre en place et faire suivre le projet pédagogique.
- Travailler en partenariat et ce, avec une bonne communication.
- Assurer la gestion de l'accueil.
- Encadrer l'équipe d'animation.
- Prendre en compte le contexte social, culturel et éducatif dans ses actions.

En tant que formateur, il lui faudra guider, encourager, assister et être attentif à l'équipe d'animation. Il prendra en compte leurs avis, leurs demandes et leurs projets, tout en veillant à ce que ces derniers soient en accord avec le projet pédagogique et la législation en vigueur.

Le directeur coordonnera les activités et animera les réunions d'équipe. Il sera chargé de la gestion budgétaire et veillera à ce que les installations soient conformes aux normes de sécurité actuelles. Il s'assurera aussi que les activités suggérées ne présentent aucun danger moral, physique ou psychologique pour ceux qui participent. Enfin, il évaluera le fonctionnement global de l'accueil de loisirs, les résultats des objectifs pédagogiques ainsi que les projets des animateurs.

Les missions d'un animateur :

L'animateur assume une fonction éducative essentielle en établissant une relation de confiance et d'empathie avec les jeunes qu'il encadre, en prêtant attention à leurs besoins et préoccupations. Il se fonde sur une écoute attentive et sur une présence constante, tenant compte des spécificités et des attentes individuelles de chaque jeune ou adolescent. Il s'efforce de comprendre leurs désirs et de s'ajuster en conséquence.

En définissant des règles claires et justes, l'animateur crée un environnement où la confiance mutuelle, le respect et une atmosphère amicale prévalent. Ce cadre est crucial pour assurer le bon déroulement des activités et pour construire des relations harmonieuses au sein du groupe.

L'animateur doit faire preuve de constance dans ses actions, décisions et comportements. Ses gestes doivent correspondre à ses paroles, et vice versa. En tant que modèle pour les jeunes, son attitude doit refléter les valeurs qu'il enseigne. Il encourage les participants à prendre des initiatives, à gagner en autonomie et à exprimer leur point de vue librement. L'animateur établit un cadre dans lequel l'expression individuelle est valorisée, permettant à chacun de partager ses idées en toute confiance.

La suggestion d'initiatives tant collectives qu'individuelles constitue un aspect fondamental qui aide les jeunes dans l'élaboration de leurs projets. L'animateur les accompagne durant cette démarche afin qu'ils puissent arriver à une conclusion constructive. Il éveille la curiosité et la créativité des jeunes, notamment grâce à des jeux, des activités culturelles, sportives, manuelles ou artistiques. Ces moments représentent des occasions pour eux de s'exprimer différemment et d'explorer de nouvelles pratiques.

L'animateur adapte ses méthodes d'intervention en fonction du public, de son âge, de ses besoins et de ses intérêts. Il utilise diverses approches pour se conformer à un éventail de situations et de profils tout en étant une source de soutien pour les jeunes, que ce soit sur le plan technique, physique, moral ou émotionnel.

Partie 5 :

Les objectifs éducatifs de l'accueil de loisirs :

Définition :

Le projet pédagogique représente un document fondamental qui définit les objectifs éducatifs et les méthodes d'accompagnement au sein de l'accueil. Il s'agit d'un véritable contrat qui crée un lien de coopération entre l'équipe éducative, les intervenants, les parents et les jeunes. Il établit les modalités de fonctionnement des activités et des animations, servant de référence durant toute la période d'accueil.

Mise en œuvre du projet :

Ce projet pédagogique est élaboré à partir du cadre général établi par le projet éducatif (voir annexe). En coopération avec l'équipe d'animation, le directeur met en œuvre ce projet particulier en prenant en compte les besoins et les attentes des jeunes accueillis.

Chaque Accueil Collectif de Mineurs (ACM) possède des caractéristiques distinctes, rendant nécessaire que chaque structure ait son propre projet pédagogique, même au sein de Ternoiscom. Cela garantit une approche adaptée à chaque groupe, tout en restant fidèle aux valeurs et aux objectifs communs du réseau. L'équipe d'animation a décidé de mettre en avant certaines valeurs essentielles durant cette session. Ces valeurs seront présentées de manière concrète et pratique à travers les animations proposées. L'objectif est que ces notions soient intégrées par les jeunes de façon interactive et engageante. Cependant, il est reconnu que certaines notions, plus abstraites, peuvent ne pas immédiatement susciter d'écho chez les jeunes participants. De ce fait, ces valeurs seront traitées de manière simple et accessible, notamment par le biais d'échanges verbaux favorisant la réflexion. Ce moment d'échange vise à encourager une prise de conscience progressive chez les jeunes, en les incitant à réfléchir sur leur propre comportement et sur le sens des valeurs proposées.

C'est un guide structurant, capable d'établir des limites claires et appropriées, tout en créant un environnement sécurisé où chaque participant peut avancer paisiblement, tant sur le plan physique que mental.

L'animateur respecte les différences et les valeurs des autres tout en affirmant ses propres convictions. Il sait les formuler respectueusement et les défendre avec des arguments, tout en demeurant ouvert aux échanges et au dialogue. L'animateur accorde sa confiance aux jeunes, les considérant comme des individus capables de prendre des décisions, de s'impliquer et d'assumer des responsabilités. Il leur offre la possibilité de se surpasser et de s'épanouir pleinement dans un cadre favorable.

Les objectifs :

Objectif 1 – Stratégie collaborative dans un contexte d'incertitude

But pédagogique :

Offrir aux jeunes la possibilité de réussir au moins deux épreuves en équipe, où les informations sont partiellement accessibles. Le but est de collaborer sans avoir un contrôle total, dans un cadre où l'incertitude est inhérente.

But qualitatif associé :

- Renforcer la confiance entre les participants
- Apprendre à attribuer des rôles sans conflit
- Gérer le doute dans un cadre collectif

Objectif 2 – Prise de décision individuelle sous pression sociale

But pédagogique :

Soumettre chaque jeune à un dilemme moral, symbolisé par des votes, des décisions ou des conseils, où la loyauté et l'intérêt personnel sont en opposition.

But qualitatif associé :

- Reconnaître ses propres motivations

- Avoir le courage de s'exprimer malgré la pression
- Examiner les mécanismes d'influence du groupe

Partie 6 :

Les jeunes en situation de handicap :

Le handicap ne doit jamais être un obstacle à l'intégration sociale des jeunes. Le centre de loisirs représente un espace privilégié pour favoriser l'inclusion et encourager les échanges entre jeunes, quelles que soient leurs différences. C'est un environnement où la diversité est une valeur enrichissante, permettant à chacun de s'épanouir et d'apprendre à vivre ensemble.

Promouvoir la tolérance : En interagissant avec des jeunes en situation de handicap, les jeunes sans handicap apprennent à accepter et à comprendre les différences, à dépasser les préjugés et à respecter les spécificités de chacun.

Respecter la diversité : Le centre de loisirs donne l'opportunité de reconnaître et d'apprécier la diversité. Les jeunes sans handicap sont ainsi invités à aller au-delà du handicap et à réaliser que chaque individu possède ses forces et ses défis propres.

Encourager la solidarité : Vivre des moments partagés avec des jeunes en situation de handicap engendre un sentiment de solidarité, d'entraide et de bienveillance. Cela favorise le développement de liens solides et de coopération au sein du groupe.

Se sentir intégré dans un cadre de vie normal : Le centre de loisirs offre aux jeunes en situation de handicap la possibilité de participer pleinement à la vie du groupe, dans un environnement inclusif, où ils peuvent se sentir comme les autres jeunes. Cela contribue à leur bien-être et à leur développement social.

Entretenir des relations avec des jeunes de leur âge : Participer à des activités de groupe avec des jeunes de leur âge permet aux jeunes en situation de handicap de vivre des expériences sociales et d'élargir leurs interactions, ce qui est crucial pour leur développement personnel.

Partager des activités ensemble : La participation à des activités collectives permet aux jeunes en situation de handicap de se sentir valorisés et de développer leur autonomie sur le même pied que leurs camarades, tout en bénéficiant du soutien nécessaire adapté à leurs besoins.

Développer la capacité d'adaptation : Les animateurs doivent adopter des méthodes flexibles et adaptatives dans leurs stratégies pédagogiques. L'intégration des jeunes en situation de handicap requiert une attention personnalisée, tout en préservant l'harmonie et la cohésion au sein du groupe.

Encourager un sens d'engagement dans une initiative d'utilité sociale : Les centres de loisirs offrent aux animateurs une expérience de solidarité et de coopération, les incitant à participer activement à une démarche d'inclusion et à respecter les différences. Cela leur permet de réaliser l'importance de leur rôle dans la société et de se consacrer à une mission d'utilité sociale.

Éliminer les appréhensions liées au handicap : Les animateurs ainsi que le directeur doivent recevoir une formation et un soutien pour accompagner les jeunes en situation de handicap. Gérer ces circonstances peut parfois engendrer des inquiétudes, mais avec le développement des compétences et une attitude proactive, ces freins peuvent être surmontés.

Partie 7 :

L'évaluation du projet pédagogique :

La communication verbale constituera un aspect essentiel pour recueillir les avis et les critiques constructives. Pour garantir un retour détaillé et positif, une réunion sera organisée avec l'organisateur en vue d'effectuer un bilan à la fois qualitatif et quantitatif. Cette rencontre permettra de repérer les points forts ainsi que les domaines à améliorer, dans le but d'optimiser les futurs accueils et d'en assurer le succès.

De plus, une grille d'évaluation sera instaurée pour suivre de façon systématique l'évolution des projets durant toute la session. Cet outil servira non seulement à mesurer les dimensions qualitatives et quantitatives de chaque projet, mais également à ajuster les actions en temps réel pour garantir une progression continue.

Communication :

Chaque semaine, un programme détaillé sera mis en ligne sur le site internet du service jeunesse, afin de donner aux familles un aperçu clair et à jour des activités proposées. Ce programme sera ajusté selon les tranches d'âge des jeunes, veillant ainsi à ce que chaque activité soit accessible et pertinente pour les divers groupes.

En outre, le programme sera affiché sur un tableau dédié dans les lieux d'accueil, fournissant une visibilité immédiate aux parents lors de leur passage. Un tableau d'affichage spécifique sera également accessible pour les parents à l'extérieur de l'espace d'accueil, leur permettant de consulter les informations même en dehors des heures d'accueil, de manière rapide et pratique. Cette organisation vise à simplifier la communication et à s'assurer que les parents soient informés des différentes activités et événements proposés.

Restauration :

La société Dupont se charge de la livraison des repas, qui seront ensuite réchauffés par le personnel de cuisine ou, en cas d'absence, par le directeur. Les repas seront servis à 12h00, selon un planning prédéfini. Lors des sorties, la société Dupont fournira les repas pour les jeunes inscrits à la journée complète, y compris ceux qui bénéficient de la restauration, ainsi que pour les accompagnateurs, pour garantir que tous les participants aient un repas adéquat durant l'activité.

Le personnel de cuisine est chargé de faire la vaisselle après chaque repas ainsi que de nettoyer complètement les espaces de préparation. Cette tâche comprend l'entretien des équipements et des zones de travail, pour maintenir un environnement propre et sécurisé. En outre, les animateurs partageront leur repas avec les jeunes, garantissant ainsi une présence accueillante et un cadre convivial. Ils seront assis à la même table que les jeunes, favorisant ainsi les échanges et une relation de confiance.

Partie 8 :

Permission et protection :

Règles de conduite et de gestion des comportements :

Il est vivement suggéré que les animateurs soient parfaitement familiarisés avec les règlements à appliquer auprès des jeunes. Des mises au point fréquentes concernant ces règles sont nécessaires pour assurer une gestion uniforme et efficiente des comportements au sein du groupe. En cas de non-respect des règles, des sanctions appropriées seront mises en œuvre en tenant compte de la situation. Cela pourrait consister en un simple avertissement ou, si requis, une exclusion temporaire des activités pour permettre au jeune de se ressaisir. Néanmoins, il est crucial que ces sanctions soient proportionnées et clairement expliquées.

Encourager la communication avec les jeunes :

Il est essentiel de favoriser un dialogue ouvert avec le jeune concerné lorsqu'une sanction s'avère nécessaire. Dans certaines circonstances, le jeune peut ne pas saisir immédiatement la raison de la sanction. Par conséquent, les animateurs doivent s'attarder pour écouter et comprendre les causes du conflit ou du comportement inapproprié. Cette démarche permet de régler les situations de manière équitable et réfléchie, en mettant l'accent sur l'éducation plutôt que sur la punition.

Interdiction de fumer :

Il est formellement prohibé pour les mineurs et les adultes de fumer à l'intérieur des établissements scolaires et des locaux. Cependant, bien qu'il ne soit pas possible d'interdire complètement la consommation de tabac pour les animateurs, fumer en présence des jeunes est strictement prohibé. Des pauses pour fumer seront accordées à des moments jugés appropriés : le matin, au déjeuner, lors de la pause goûter et en fin de journée. Les animateurs doivent s'assurer que ces pauses n'entravent pas le bon déroulement des activités. Les appels privés peuvent être effectués durant ces pauses, mais doivent rester limités afin de ne pas nuire aux responsabilités professionnelles.

Utilisation du téléphone portable et sécurité :

Les animateurs doivent obligatoirement avoir leur téléphone portable en leur possession, allumé, pendant les sorties avec les jeunes. Toutefois, son utilisation doit se limiter aux appels professionnels, afin d'assurer une communication efficace en cas de nécessité. De plus, chaque animateur doit impérativement avoir une trousse de premiers secours à portée de main lors des sorties, afin d'être en mesure d'intervenir rapidement en cas de blessure ou d'incident.

Accueil des jeunes et des parents :

L'accueil des jeunes et de leurs parents doit être une priorité. Un accueil chaleureux, accompagné d'un sourire authentique et d'une attitude dynamique, est crucial pour établir un climat de confiance. Accueillir en étant debout et en se montrant attentif illustre l'engagement des animateurs et leur accessibilité. Les préoccupations personnelles doivent être mises de côté à l'entrée pour assurer une présence professionnelle et bienveillante durant toute la journée.

Attention particulière portée à chaque jeune :

Chaque jeune mérite une attention personnalisée. Par exemple, un jeune arrivant propre doit repartir dans le même état. Si un jeune présente un écoulement nasal, il est essentiel de lui essuyer le nez. En cas de blessure, même légère, le responsable doit s'occuper du jeune et garantir son bien-être. Une vigilance est également nécessaire dans les interactions entre les jeunes et entre les jeunes et les adultes. Tout indice de violence, qu'elle soit verbale ou physique, doit être traité immédiatement et de manière appropriée. Les animateurs doivent être en mesure de gérer ces conflits avec sérénité et intelligence. Selon la gravité des événements, ils doivent s'assurer de dialoguer avec les jeunes concernés (victimes et auteurs) et, si nécessaire, prendre des mesures préventives pour éviter la répétition de ces comportements.

Obligation (animateur/Directeur) :

Participation active aux réunions : Il est crucial que chaque animateur participe aux réunions périodiques, qu'elles soient de préparation ou de bilan, afin d'assurer une communication claire et une organisation efficace des activités. Ces réunions permettent de faire le point sur le déroulement des journées et de préparer les sessions à venir de manière constructive.

Devoir de discrétion professionnelle : Les animateurs sont soumis à un devoir de confidentialité concernant toutes les informations concernant les jeunes, les familles et les collègues. Toute diffusion non autorisée de données privées peut altérer la confiance et la qualité des services fournis.

Tenue vestimentaire appropriée : Une tenue correcte et soignée est exigée pour projeter une image professionnelle et respectueuse, tant auprès des jeunes que des parents. Les vêtements doivent être confortables et adaptés aux activités envisagées, tout en respectant les normes d'hygiène et de sécurité.

Langage adapté et respectueux : Un langage respectueux et adéquat à l'environnement est incontournable. Les animateurs doivent veiller à employer des termes appropriés en toutes

circonstances, en évitant les propos inappropriés ou offensants. Le langage utilisé doit également refléter l'exemple que les animateurs souhaitent offrir aux jeunes.

Présence obligatoire lors de la réunion de bilan et de préparation : La participation à la réunion de bilan et celle dédiée à la planification de la semaine suivante est essentielle pour garantir une organisation efficace de l'accueil. Ces rencontres sont cruciales pour discuter des aspects à améliorer et pour se préparer de manière alignée aux futures activités. Toute absence non justifiée peut nuire au bon fonctionnement du service.

Respect strict des horaires de travail : Il est primordial d'observer les horaires de travail fixés. Arriver à l'heure, respecter les temps de pause et les heures de fin de journée sont nécessaires pour assurer le bon déroulement des activités et le respect des engagements envers les jeunes et leurs familles.

Interdiction : Utilisation des réseaux sociaux et prise de photos : Conformément aux engagements stipulés dans les contrats des animateurs, il est formellement prohibé de réaliser des photos ou des vidéos des jeunes et des activités à des fins personnelles via des plateformes comme Facebook, Snapchat, ou toute autre application de réseaux sociaux. Cette règle a pour but de protéger la vie privée des jeunes et des familles tout en garantissant la sécurité des données. En cas de non-respect de cette disposition, des sanctions disciplinaires pourront être appliquées, pouvant aller jusqu'à des mesures sévères en fonction des circonstances.

Consommation et possession de substances interdites :

Conformément à la législation actuelle, il est formellement proscrit de consommer ou de détenir des produits illicites, qu'ils soient considérés comme légers ou lourds, dans un cadre professionnel. Cela englobe, sans s'y limiter, l'alcool, les stupéfiants, ainsi que toutes autres substances prohibées par la loi. Toute infraction à cette règle est considérée comme une violation grave des responsabilités professionnelles et entraînera, conformément à la loi et à la politique de l'établissement, un licenciement immédiat de l'animateur concerné. Ces mesures visent non seulement à assurer la sécurité et le bien-être des jeunes, mais également à préserver un environnement de travail professionnel et sain.

Rappel de la législation en vigueur :

Interdiction de consommer ou de détenir des drogues illicites :

La loi du 31 décembre 1970 (loi n° 70-1320) interdit strictement la détention, la consommation et l'incitation à la consommation de toutes substances reconnues comme drogues illicites. Toute infraction à cette législation expose la personne impliquée à des sanctions sévères, incluant un licenciement immédiat pour faute grave, ainsi que des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. De plus, une amende pouvant atteindre 3 750 euros peut aussi être imposée. Cette loi a pour but de garantir un environnement de travail sain et sécuritaire, tout en protégeant les individus des dangers associés aux drogues.

Interdiction de vendre ou de proposer de l'alcool aux mineurs :

La loi du 22 juillet 2009 (loi n° 2009-879) interdit catégoriquement la vente ou l'offre gratuite de boissons alcoolisées aux mineurs, que ce soit pour une consommation sur place ou à emporter dans les espaces publics. Cette règle s'applique dans tous les territoires, et toute violation peut conduire à une amende allant jusqu'à 7 500 euros. Il est également primordial de noter que la consommation d'alcool sur le lieu de travail, ou d'être sous l'emprise de l'alcool durant les heures de service, constitue une faute grave. Un tel comportement peut justifier un licenciement immédiat, en raison des risques qu'il pose pour la sécurité, le bien-être et l'intégrité des personnes présentes.

Interdiction de fumer dans les espaces publics :

Selon la loi du 1er février 2007 (loi n° 2006-64), il est formellement interdit de fumer du tabac dans les espaces publics fermés et couverts, y compris dans les établissements accueillant du public, tels

que les écoles, les bureaux ou toute autre installation professionnelle. Cette législation vise à protéger la santé des individus en diminuant l'exposition à la fumée passive. En cas de non-respect de cette disposition, des sanctions peuvent être appliquées tant à l'encontre de l'individu que de l'établissement qui ne respecte pas les normes établies.

Les préparations et les réunions de l'équipe d'animation :

Des réunions préliminaires seront programmées avant chaque accueil, permettant à l'équipe de se rassembler pour planifier efficacement la journée.

Ces réunions viseront à :

- Installer le matériel requis pour les activités prévues.
- Afficher les documents essentiels (plannings, informations pratiques, règles de sécurité, etc.) afin d'assurer clarté et bonne organisation.
- Élaborer le planning de la journée, en garantissant que chaque animateur a connaissance de ses tâches et responsabilités.

Chaque soir, une réunion de debriefing sera organisée par l'équipe pour faire le point sur le déroulement de la journée. Les principaux objectifs de cette réunion seront :

- Réaliser une évaluation rapide de la journée, en mettant en lumière les réussites et les éléments à améliorer pour les jours suivants. Cette analyse permettra d'implémenter des actions correctives rapidement.
- Ranger les locaux, chaque animateur devra participer au rangement des espaces utilisés pour maintenir un environnement propre et organisé pour les journées à venir.
- Préparer le lendemain en considérant les éléments suivants : vérification du matériel nécessaire, des lieux d'accueil, des activités à organiser, ainsi que la distribution des rôles et des tâches pour le jour suivant.

Chaque membre de l'équipe devra y apporter l'attention nécessaire pour garantir son bon déroulement. Ce moment est essentiel pour partager des informations clés, anticiper les ajustements possibles et assurer une bonne organisation des activités futures.

De plus, lors de ces réunions, il sera important de partager des informations générales sur l'organisation, la sécurité ou tout autre point pertinent au bon déroulement des accueils.

Prévoir des activités à moyen ou long terme, en anticipant les besoins futurs (ex. : sorties, événements spéciaux, etc.), de faire le point sur le cahier de l'infirmerie pour garantir que toutes les informations médicales et de santé des jeunes sont correctement mises à jour et prises en compte. Cela permettra de planifier la journée à venir, en vérifiant les tâches, les horaires et les besoins logistiques, afin d'assurer que chaque animateur soit prêt et bien informé.

Lors des accueils échelonnés, et selon le nombre de jeunes présents, les animateurs pourront finaliser la préparation de leurs activités dans la salle prévue, de sorte que tout soit prêt avant l'arrivée des jeunes ou durant les moments plus calmes de l'accueil.

Activité préparation et pédagogique :

L'épanouissement des jeunes à travers chaque moment de la vie quotidienne :

Chaque instant de la vie quotidienne au sein de l'accueil de loisirs représente une opportunité pour le jeune d'évoluer et d'avancer dans son développement personnel. Il est crucial que chaque activité soit méticuleusement élaborée et consignée dans un cahier d'activités, dans lequel seront également inscrits les objectifs pédagogiques visés. Ce document constituera une référence pour les animateurs et favorisera le suivi de l'évolution des jeunes, garantissant ainsi la cohérence des actions entreprises.

Organisation et gestion du temps :

Il est essentiel que les jeunes ne se retrouvent jamais sans occupation pendant de longues périodes. Les temps d'attente superflus doivent être systématiquement évités, car une inactivité prolongée peut affecter l'engagement des jeunes et perturber leur expérience. Par conséquent, il est inacceptable que les jeunes patientent indéfiniment en attendant qu'un animateur mette en place des activités à la dernière minute, ou qu'il n'existe pas de structure d'occupation en attendant le début d'une nouvelle activité. Il est donc nécessaire que l'animateur anticipe et prépare les activités ainsi que le matériel requis en amont, pour prévenir ces phases d'inactivité et offrir un cadre stimulant et actif.

Précision du projet pédagogique :

Dans le cadre du projet pédagogique, les moments significatifs de la vie quotidienne seront clairement définis et expliqués. Ces moments doivent être conçus de manière à promouvoir l'autonomie, la créativité, la coopération et le développement des compétences sociales des jeunes. Par exemple, les transitions entre les activités, les repas, les jeux en groupe ou les temps de repos doivent être intégrés au projet de façon réfléchie. Chaque étape de la journée doit être soigneusement organisée pour offrir une expérience enrichissante, permettant à chaque jeune de trouver sa place et de s'épanouir à son propre rythme.

Partie 11 :

Évaluation

Dans un souci de formation continue et d'amélioration des pratiques pédagogiques, l'équipe d'animation fait l'objet d'une évaluation régulière. Dès le début de l'accueil, chaque animateur consulte la grille d'évaluation établie, qui servira de référentiel pour suivre son évolution et discerner les pistes d'amélioration. Cette évaluation se réalise de manière ponctuelle, notamment durant les périodes de vacances, afin de garantir un suivi et un accompagnement adéquats tout au long de la session.

Il convient de préciser que cette évaluation ne doit en aucun cas être considérée comme une sanction arbitraire, mais véritablement comme un outil de formation proposé par le directeur, pour aider chaque animateur à rectifier ses erreurs, à évoluer professionnellement et à s'épanouir pleinement dans son rôle. L'objectif est d'accompagner chaque animateur dans son parcours, de manière à ce qu'il puisse trouver sa place au sein de l'équipe et enrichir son expérience.

À la fin de chaque période d'accueil, le directeur préparera un bilan de la session qu'il transmettra au service jeunesse de Ternoiscom. Ce bilan reflétera les développements des pratiques pédagogiques, les retours des divers acteurs impliqués ainsi que les progrès réalisés par l'équipe. Le directeur restera attentif aux besoins et attentes de chaque animateur, et s'engage à les accompagner à leur propre rythme, en tenant compte des spécificités individuelles.

Outils et moyens pour rédiger le bilan de fin de session :

Pour garantir une évaluation complète et constructive, le directeur emploiera plusieurs méthodes pour collecter les retours et informations nécessaires :

Jeunes : Un retour oral sera organisé à la fin de chaque journée, éventuellement complété par un système de vote pour recueillir leurs impressions sur les activités et le déroulement de la journée. Ces retours permettent d'évaluer l'impact des activités et la capacité des animateurs à s'adapter aux attentes des jeunes.

Parents : Des retours oraux seront demandés lors des échanges avec les parents, afin de connaître leur point de vue sur l'accueil et la prise en charge de leurs enfants. Ces avis sont précieux pour ajuster les pratiques et veiller à la satisfaction des besoins des familles.

Animateurs : Une réunion d'équipe sera conduite par le directeur pour permettre aux animateurs d'exprimer leur avis, de partager leurs expériences et de proposer des suggestions.

Directeur : Sur la base des éléments collectés, le directeur rédigera une évaluation écrite de la session, synthétisant les retours des jeunes, des parents et des animateurs, tout en ajoutant son propre point de vue sur l'ensemble du déroulement de l'accueil.

L'objectif fondamental de cette évaluation est de garantir une amélioration constante de la qualité des services fournis, d'ajuster les méthodes pédagogiques, et de fortifier la cohésion et les compétences de l'équipe. Chaque évaluation doit offrir un moment de réflexion constructive et d'accompagnement pour s'assurer que tous les acteurs engagés dans l'accueil de loisirs puissent progresser dans un cadre de travail respectueux et professionnel.

Partie 12 :

CPS

Définition des Compétences Psychosociales (CPS)

Les Compétences Psychosociales (CPS) englobent un ensemble de capacités permettant aux individus d'interagir de manière efficace et positive avec autrui, de maîtriser leurs émotions, de prendre des décisions éclairées et de résoudre des problèmes dans des environnements sociaux. Ces compétences sont intimement liées à l'équilibre mental et à l'intégration au sein de la société. Elles sont essentielles pour le développement personnel, relationnel et émotionnel des jeunes et adolescents.

Dans les ACM, l'objectif consiste à cultiver ces compétences chez les jeunes, afin de les aider à mieux appréhender et gérer leurs émotions, à interagir de manière constructive avec leurs camarades et à s'adapter aux règles sociétales. Les compétences psychosociales englobent également la gestion des conflits, l'autonomie, l'empathie, la coopération, ainsi que la capacité à prendre des décisions responsables et à forger une identité positive.

Les Principales CPS en accueil de loisirs :

La gestion des émotions :

- Apprendre à comprendre, exprimer et réguler ses propres émotions.
- Être capable d'identifier ses émotions ainsi que celles des autres, ce qui favorise l'empathie.

Exemples d'activités : mises en situation par le biais de jeux de rôle concernant des conflits émotionnels, ateliers sur la gestion du stress et de la colère.

La communication interpersonnelle :

- Être capable d'écouter activement, d'exprimer clairement et respectueusement ses pensées et émotions.
- Utiliser de manière appropriée le langage corporel et la verbalisation.

Exemples d'activités : jeux de communication, ateliers de prise de parole en public.

La résolution de conflits :

- Apprendre à aborder les conflits de manière constructive, à identifier des solutions pacifiques et à négocier.
- Utiliser des stratégies non violentes pour résoudre des différends.

Exemples d'activités : ateliers de médiation, discussions en équipe sur divers scénarios de conflits.

L'empathie et la coopération :

- Se mettre à la place des autres pour saisir leurs émotions, besoins et points de vue.
- Collaborer en groupe pour atteindre un objectif commun.

Exemples d'activités : projets collaboratifs, jeux de coopération, activités de groupe en extérieur.

La prise de décision responsable :

- Acquérir la capacité de prendre des décisions réfléchies et responsables tout en tenant compte des conséquences personnelles et aliénés pour les autres.
- Encourager l'autonomie et l'esprit critique.

Exemples d'activités : débats, réflexions sur des choix éthiques, activités de responsabilisation.

La confiance en soi :

- Établir une perception favorable de soi-même, identifier ses atouts et limitations, et considérer l'échec comme une phase d'apprentissage.

Illustrations d'activités : exercices de confiance, défis personnels et en groupe.

Annexe

CHARTRE DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES DES ACM

MAJ : 08/03/25

Les activités proposées par le service jeunesse de Ternoiscom sont encadrées par des équipes pédagogiques : les équipes d'animation (animateurs, directeurs, coordinateurs, intervenants) et les équipes techniques (personnels de restauration, de livraison de repas, de gestion de la logistique).

Afin de veiller à la qualité de service public, il est indispensable que chaque acteur des Accueils Collectifs de Mineurs s'engage à respecter : les valeurs du Projet Educatif territorial (PEDT), la réglementation, les conditions d'organisation détaillées ci-dessous et ait une posture professionnelle adaptée.

Le respect de cette charte permet de garantir de bonnes conditions de travail en équipe et un accueil adapté et de qualité des enfants et de leurs familles sur chaque ACM. En signant cette charte, chaque membre d'une équipe pédagogique s'engage à la respecter, à prendre connaissance du PEDT et à le respecter.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET REGLES DE VIE D'UN ACM

- **Les accueils de loisirs sont ouverts 5 jours par semaine (ou 4 jours en cas de férié).**
Les enfants sont accueillis de 8h à 18h30.
Le repas est pris en charge pour les enfants ainsi que pour les équipes d'animation qui les accompagnent à table.
Les équipes techniques ne mangent pas sur leur temps de travail et doivent prévoir leur repas.
- **Chaque membre des équipes d'animation...**
 - > participe à tous les temps de l'accueil de loisirs (réunions de préparation en amont, accueil et animation des enfants, rangement et nettoyage, temps de bilan et de préparation des animations le soir pendant la période). La fréquence et la durée sont fixées par le directeur en fonction des points à aborder.
 - > est affecté à un ou plusieurs groupe(s) d'enfants dans une des structures d'accueil qui peut changer en fonction des nécessités de service.
 - > est amené à travailler en journée ou demi-journée avec ou sans repas, selon les besoins (effectifs, fonctionnement, organisation du directeur...).
 - > a le droit à des pauses dans la journée et en fonction de l'organisation de l'ACM.
 - > participe gratuitement aux sorties et aux activités avec les enfants, quand cela est possible et validé par le directeur.
 - > a la possibilité de covoiturer en l'organisant avec ses collègues.
- **L'utilisation du téléphone à des fins personnelles par les membres de l'équipe pédagogique pendant leur temps de travail est interdite.** Le directeur peut mettre en place un outil pour pallier à son utilisation abusive.
- **Toute diffusion de photos sur les réseaux sociaux personnels ou tout autre support est interdite hors cadre de l'ACM** (ne pas conserver de photos des enfants après la session).
- **Les membres de l'équipe pédagogique sont tenus au secret professionnel, ce qui les oblige à ne pas divulguer d'informations personnelles ou confidentielles concernant les familles.** Aucune donnée ne doit être conservée sur des supports personnels.

SAVOIR-FAIRE DES ÉQUIPES D'ANIMATIONS EN ACM

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs.
- Savoir travailler avec l'ensemble de l'équipe pédagogique (partage des missions, entraide, communication, respect...) et mettre en œuvre un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif territorial.
- Encadrer, animer les différents temps de la journée (vie quotidienne et activités), anticiper la préparation des animations prévues dans les plannings d'activités et savoir s'adapter en cas d'imprévus (météo, effectif, annulation...).
- Construire une relation adaptée et de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, prendre en compte l'avis et les besoins des mineurs (émotions, état de l'enfant...), veiller à leur bien-être et à leur épanouissement et les accompagner dans la réalisation de leurs projets.
- Être capable de demander des conseils.

SAVOIR-FAIRE DES ÉQUIPES TECHNIQUES EN ACM

- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité.
- Savoir travailler avec l'ensemble de l'équipe pédagogique (partage des missions, entraide, communication, respect...).
- Être dans la continuité des règles fixées par l'équipe d'animation auprès des enfants.
- Être capable de demander des conseils.

SAVOIR-FAIRE DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES EN ACM

- Savoir communiquer et être à l'écoute avec l'ensemble des acteurs (équipe d'animation, équipe technique, les familles, les enfants, les partenaires...).
- Avoir une posture professionnelle par sa tenue, son langage, sa ponctualité avec l'ensemble des acteurs de l'accueil (« bonjour », « s'il vous plaît », « merci » et « au revoir » ...).
- Faire preuve de bienveillance et d'exigence tout en ayant une communication respectueuse.
- Faire preuve de discrétion professionnelle.
- Être dans une démarche de « pédagogie de l'exemple » (appliquer à soi-même ce qu'on demande aux enfants et à ses collègues).
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition et l'ensemble des locaux

Nom et prénom :

Signature :